

40 GEORGE V HOLDCO

Société par actions simplifiée

Capital social : 7 112 975 euros

Siège social : 22 Avenue Pierre 1er de Serbie
75116 Paris

SIREN : 928 986 819 R.C.S. Paris

(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 5 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq janvier,
A quatorze heures, au siège social,

La société 40 GEORGE V LUXCO II Sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12 000 euros, ayant son siège social sis 116 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B287036, représentée par Monsieur Eric BENDAVID, en sa qualité de Gérant,

Associée unique de la société « **40 GEORGE V HOLDCO** »,

En présence de Monsieur Eric BENDAVID, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de la présidence,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social)

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de transférer le siège social du 22 Avenue Pierre 1er de Serbie, 75116 Paris au 29 Rue François 1er, 78008 Paris, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION
(Modifications corrélatives des statuts)

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 29 Rue François 1er, 75008 Paris »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal, également signé par le Président.



ASSOCIEE UNIQUE
La société 40 GEORGE V LUXCO II Sarl
Représentée par Monsieur Eric BENDAVID



PRESIDENT
Monsieur Eric BENDAVID